



Participation et gouvernance territoriale dans les Parcs Naturels Régionaux

Alpilles
Armorique
Avesnois
Ballons des Vosges
Brenne
Brière
Brottonne
Camargue
Chartreuse
Corse
Forêt d'Orient
Gâtinais français
Grands Causses
Haut-Jura
Haut-Languedoc
Haute-Vallée de Chevreuse
Landes de Gascogne
Livradois-Forez
Loire-Anjou-Touraine
Lorraine
Luberon
Marais du Cotentin
et du Bessin
Martinique
Massif des Bauges
Montagne de Reims
Monts d'Ardèche
Morvan
Narbonnaise
en Méditerranée
Nord-Pas-de-Calais
- Audomarois
- Boulonnais
Normandie – Maine
Oise Pays de France
Perche
Périgord - Limousin
Pilat
Queyras
Scarpe - Escaut
Vercors
Verdon
Vexin français
Volcans d'Auvergne
Vosges du Nord

Les associations des amis des Parcs Naturels Régionaux

sont des partenaires des syndicats mixtes qui gèrent les Parcs. Elles sont attachées aux mêmes valeurs concernant la protection de l'environnement et le développement durable.

Leurs membres sont des habitants, usagers, organismes et associations qui se sentent concernés par le Parc et souhaitent participer à son action.

Les associations d'amis des Parcs peuvent les représenter au sein des commissions, du bureau et du comité syndical, avec voix consultative.

Elles peuvent avoir leurs propres programmes, complémentaires à l'action des Parcs, et assurer certaines réalisations (manifestations, événements, publications, études, gestion de conservatoires, création de comités ...) sur délégation.

Au côté du syndicat mixte, elles participent à la mise en œuvre de la charte.



La Confédération des amis des Parcs naturels régionaux

existe depuis 1979, et prend un nouvel essor depuis 2005.

Elle regroupe et soutient les associations qui le souhaitent et aide à la création de structures similaires dans chaque Parc.

Elle entend s'impliquer prioritairement dans le développement des relations entre les Parcs et les associations de leur territoire.

Elle se fixe pour objectifs et missions :

- de veiller au respect de l'éthique des Parcs,
- de regrouper toutes les associations, fédérations d'amis, d'habitants et d'usagers ou les associations assimilées
- de susciter la création de telles associations dans tous les Parcs
- de représenter les associations des amis des Parcs auprès des pouvoirs publics
- de faire connaître les actions des associations dans les Parcs
- de représenter ses adhérents dans les instances où cela est utile ou nécessaire

Extraits de « Horizon 2020, cadre stratégique du réseau des Parcs Naturels Régionaux et de leur Fédération » :
« Les Parcs, creuset d'une réflexion à laquelle sont associés élus, professionnels et habitants », « Les Parcs, supplément d'âme pour les populations » (p1) « Les Parcs Naturels Régionaux mettent les hommes et les femmes de leur territoire au cœur de leur projet » (p12) « Un esprit de mission fondé sur l'implication d'habitants responsables et solidaires » (p14).

Ce qu'est la participation et ce qu'elle vise
La participation offre la possibilité à ceux qui le souhaitent de s'impliquer dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet.
La participation doit donc permettre
- de créer du lien
- d'augmenter les compétences des participants
- de faciliter la compréhension et l'efficacité de l'action collective.
La participation relève d'une conception partagée de la gouvernance.

Les différentes dimensions de la participation :

- *Dimension civique et politique = faciliter l'engagement des individus et des collectifs dans l'action du Parc*
- *Dimension de confiance = meilleure compréhension réciproque entre société civile et instances dirigeantes*
- *Dimension sociale = améliorer l'intégration territoriale des participants et accroître leurs compétences*
- *Dimension identitaire = préserver et actualiser les identités territoriales*
- *Dimension d'efficacité = améliorer, dans la mesure du possible, l'efficacité des politiques publiques*

L'héritage : l'esprit des Parcs et la participation

L'idée de la participation est présente dès le début dans les textes fondateurs des Parcs (bien avant que la participation soit à la mode !) :

Circulaire du 1er juin 1967, article 5 :

Elle définit « La composition de l'organisme de droit public ou privé chargé spécialement d'aménager et de gérer le Parc avec la participation de représentants de personnes habitant ou propriétaires dans le Parc et des usagers de celui-ci, éventuellement groupés en une association ».

Le point VI : « L'animation du Parc incombera à l'organisme de gestion, avec la participation des habitants et des usagers, groupés si possible en association des amis du Parc, à laquelle pourra être très largement confiée l'animation ».

Notoriété des Parcs et participation

La spécificité des démarches de participation dans les Parcs Naturels Régionaux est de pouvoir compter sur un très grand nombre d'acteurs territoriaux (habitants, groupements, associations, usagers, citoyens ...) mobilisés et volontaires, car la population est en général très attachée à son territoire (et à sa qualité). Les Parcs bénéficient d'un grand réservoir de participants potentiels.

Charte et participation

La charte constitue une spécificité de la participation dans les Parcs. Elle formalise, dans un contrat à moyen terme, la place et le rôle des différents acteurs du territoire.

Monde associatif et culture participative des Parcs

Il manque souvent des lieux pour valoriser l'action d'un Parc. Multiplier les occasions de rencontre avec les habitants, faire remonter les attentes, diffuser les informations, servir de relais : le milieu associatif est propice à ces nécessités.

La participation formelle (invitation à siéger) peut et doit être complétée par une participation informelle (dans les conseils fournis de manière indirecte, les avis, les éléments de diagnostic ...)

Les acteurs associatifs sont souvent considérés comme des intermédiaires relationnels très utiles mais ils sont en général peu révélés, reconnus ou mis en valeur: ils sont pourtant des traducteurs émotionnels des territoires, des caisses de résonances, des diffuseurs efficaces et pertinents.

Il existe un réel intérêt à agir avec le monde associatif, de manière concrète et pratique, une capacité à mobiliser un grand nombre de personnes sur des thèmes précis, pour peu que les associations soient impliquées et soutenues.

Les associations d'amis et les Parcs

HIER	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Afin « d'organiser la prise en charge du Parc par ses usagers », les associations des amis des Parcs se sont en général créées en même temps que les Parcs et leur légitimité est affirmée dans de nombreuses chartes. Les associations s'engagent à respecter et à faire respecter la charte de leur Parc. Elles ont souvent mission d'animation du territoire.	Aujourd'hui les associations toujours présentes : - participent au débat public - animent des actions significatives - assument, dans certains cas, des missions confiées par les Parcs. D'autres formes d'associations et de groupements d'associations apparaissent dans le sillage des Parcs, en gardant tout ou partie de ces missions.	Les Parcs, toujours soucieux d'une bonne intégration des habitants, affirment de plus en plus, lors des renouvellements de charte, leur volonté de créer dans les Parcs plus de participation. L'association, ou le groupement d'associations ou de partenaires, reste le mode représentatif le plus pertinent. En effet, les associations mènent, en leur sein, une pédagogie de l'engagement participatif. Les associations ou groupements sont consultés et impliqués dans les projets des Parcs, dont ils relaient les décisions en direction des habitants. L'identité territoriale et une culture partagée sont confortées.

Les associations des amis des Parcs ont à faire continuellement un effort propositionnel, audible par les élus et tous les acteurs territoriaux.

Stimuler la participation, accompagner des participants formés, informés, motivés et constructifs : un des objectifs des associations d'amis des Parcs.

La Confédération, la participation et la gouvernance

Progressivité et continuité des modes de participation

Le moment emblématique de l'élaboration ou de la révision de la charte doit être à l'initiative de la mise en place d'une démarche progressive et continue de participation.

Celle-ci doit s'appuyer sur une information de qualité permettant de mettre en œuvre des formes plurielles de consultation et des partenariats ponctuels ou poursuivis.

Représentativité et action collective

La participation consiste à faciliter l'engagement de personnes motivées et impliquées dans l'action.

C'est une manière d'augmenter la capacité de propositions dans et pour le Parc.

La Confédération est favorable, dans la continuité de l'histoire longue des Parcs, à une plus grande implication des acteurs territoriaux, et en particulier associatifs, aux côtés des syndicats mixtes.

Ces instances participatives peuvent prendre des formes plus ou moins structurées (conseils de Parc, assemblées, comités paritaires...).

Attester plutôt que contester

La Confédération souhaite que les amis des Parcs participent à la construction du consensus et privilégient les solutions amiables, territoriales et négociées.

Les éventuelles contestations doivent s'inscrire dans une démarche de dialogue. L'intervention juridique ne peut-être envisagée qu'après échec du dialogue et en cas de très grande gravité.

Aider à la décision

La Confédération n'oppose pas démarche participative et démarche électorale.

Les associations d'amis souhaitent être perçues comme des aides à la décision.

Le rôle et le pouvoir des élus sont fixés dans le cadre de la représentation démocratique de notre pays.

Une démarche participative pour chaque Parc

La Confédération souhaite que chaque Parc ait la volonté de trouver des formules adaptées d'implication de ses habitants et donne aux structures retenues les moyens de vivre, y compris par un positionnement dans la charte.

Former

La Confédération participe à l'information et à la formation des acteurs associatifs.

Échanger

La Confédération multiplie les échanges, relaie et fait connaître les actions associatives dans et pour les Parcs.

La Confédération souhaite établir avec la Fédération des Parcs un partenariat pour une action efficace dans ces domaines.

L'engagement et l'ambition de la Confédération
des amis des Parcs et des associations qui la composent :

**Promouvoir l'éthique des Parcs Naturels Régionaux
Accompagner les démarches participatives dans les Parcs**

Confédération des amis des Parcs naturels régionaux de France

Mairie de Dosches - 4 rue du grand Cernay - 10220 Dosches

Tel : 03 25 41 07 83

Présidente : Armande Spilmann

Ce document a été préparé à l'occasion d'un séminaire qui s'est tenu en Chartreuse les 20, 21 et 22 juillet 2007 (Monastère de Chalais) en présence de représentants de 9 associations des amis des Parcs (et associations assimilées) :

Armande Spilmann, Forêt d'Orient ; **Annick Blanc**, Alpilles ; **Jean-Louis Barbon** et **Georges Ichtchenko**, Chartreuse ; **Yves Cottet**, Chevreuse ; **Jean-Paul Giroud**, Monts d'Ardèche ; **Michel Leenhardt**, Corse ; **Jean-Michel Ménard**, Périgord-Limousin ; **Jean-Claude Rouard**, Morvan et **Jean-Paul Vieron**, Vercors

ainsi que de personnes invitées : **Franck Dubois**, Doctorant à l'Université de Bourgogne
ainsi que **Laurent Boithias**, étudiant de 2^{ème} année du Master Ingénierie du Développement Territorial à Grenoble, Université Joseph Fourier en stage pour la Confédération sur les dispositifs existants dans les Parcs en matière de participation
et **Romain Lajarge**, Maître de Conférence, UMR PACTE-Territoire, Université Joseph Fourier Grenoble
avec **Jean-Louis Barbon** pour la rédaction finale du présent texte.